



## UNSA INSEE

Bâtiment Condorcet - Télédocus 322

6 rue Louis Weiss

75013 Paris

Pour suivre notre actualité : <http://www.unsa-insee.fr/>

Paris, le 4 avril 2023

Note UNSA INSEE/SG/2023-05

### **Principaux résultats suite à la consultation sur les déplacements enquêteurs de mars 2023**

Voici les principaux résultats de l'enquête portant sur les déplacements enquêteurs et qui leur a été adressée en mars 2023. En effet, des enquêteurs nous ont alerté sur des difficultés qu'ils rencontrent en matière de remboursement des frais de déplacement par l'administration. Le questionnaire a été adressé à l'ensemble des enquêteurs de l'Insee. Le taux de réponse avoisine les 30 %, sachant que dans chaque établissement, des enquêteurs ont répondu.

La grande majorité des répondants (67%) ont une ancienneté supérieure à 5 ans.

#### ***Une connaissance des règles en matière de remboursement des déplacements pas satisfaisante***

Le niveau de connaissance des règles en matière de remboursement des frais de déplacement est assez faible. En effet, 6 % des répondants déclarent ne pas les connaître et 22 % des répondants pensent avoir une connaissance médiocre de ces règles. Seulement un enquêteur répondant sur trois juge que leur connaissance des règles est satisfaisante (34 %) alors que les déplacements sont une composante importante de leur activité.

Au niveau des directions régionales, le niveau de connaissance des règles est le plus élevé pour les enquêteurs en DR Auvergne-Rhône-Alpes et en DR Nouvelle Aquitaine .

#### ***Des efforts de communication à faire par l'administration sur les modalités de remboursement***

Il ressort également que 40 % des enquêteurs répondants précisent n'avoir eu aucune note d'information sur les modalités de remboursement, notamment sur les justificatifs à fournir. Qu'une telle note existe ou non, l'administration doit faire des efforts de communication auprès des enquêteurs. D'autant plus que 4 établissements sont particulièrement concernés par l'absence de note d'information aux enquêteurs : les enquêteurs répondants rattachés à ces établissements répondent unanimement qu'aucune note ne leur a été distribuée. A l'inverse, dans 6 établissements, les enquêteurs ont unanimement répondu qu'une note leur a été remise.

#### ***Les problèmes des justificatifs***

21 % des enquêteurs ont indiqué avoir rencontré une ou des difficultés de remboursement liés aux justificatifs. Les problèmes se concentrent principalement sur les frais de repas (54%) et sur les frais kilométriques (17%).

Quelques commentaires laissés par les agents figurent ci-dessous.

En conclusion :

- Une information/formation auprès des enquêteurs sur les règles de remboursement des frais de déplacement semble nécessaire ;
- Une harmonisation des règles en matière de justificatifs est pour le moins indispensable ;
- Pour l'Unsa Insee, l'administration ne doit pas demander plus de justificatifs que ce qui figure dans les textes officiels pour les agents ou pour les collaborateurs occasionnels du service public.

-----

### **Quelques commentaires laissés par les agents**

Commentaire 1 : « J'ai totalement renoncé depuis des mois à prendre des repas sur le terrain (hors formation) car soumis à trop de conditions restrictives : votre repas doit être complet, comporter une boisson, entre midi et 14h, ticket de caisse horodaté... »

Commentaire 2 : « La nuitée de la veille de mon premier jour de travail n'a jamais été remboursée; rdv à 9h30 sans nuit sur place j'aurai dû partir à 5h 30 du matin. J'ai donc dû payer pour commencer à travailler. Les frais de repas sont pris en compte selon des normes changeantes sans avis préalable. »

Commentaire 3 : « Quand j'ai eu la voiture de location, et que Total était en rupture de stock, j'ai dû payer de ma poche le plein et le lavage de la voiture et ensuite il a fallu des compléments de justificatifs. Cela a été un peu long et compliqué. D'autre part, souvent, il y a du retard dans les remboursements, sur certains frais 3 mois de retard alors que j'envoie très régulièrement mes frais. J'ai même dû relancer pour des frais de nuitée qui sont restés en attente de remboursement durant 2 mois ! »